

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-01 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 3 février 2026

Considérant que le Conseil Communautaire peut affecter au budget primitif 2026 les résultats de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),
- Le reliquat peut être affecté librement :
 - ☞ Soit il est reporté en recettes des fonctionnement (R002)
 - ☞ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068),
 - ☞ Soit il est possible de combiner ces deux solutions.

Considérant que les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'examen et l'adoption du compte financier unique,

Considérant que l'Assemblée délibérante peut, au titre d'un exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à une reprise anticipée des résultats,

Considérant que l'affectation anticipée des résultats nécessite la production :

- ☞ Soit d'une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,

- ☞ Soit du compte de gestion ou à défaut d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable,
- ☞ Et de l'état des restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget primitif 2026 de la CCSI les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 1 590 795.75€

☞ En recettes d'investissement au compte 1068

Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente
Isabelle M. Lières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-02 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire peut affecter au budget primitif 2026 les résultats de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),
- Le reliquat peut être affecté librement :
 - ☞ Soit il est reporté en recettes des fonctionnement (R002)
 - ☞ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068),
 - ☞ Soit il est possible de combiner ces deux solutions.

Considérant que les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'examen du compte financier unique,

Considérant que l'Assemblée délibérante peut, au titre d'un exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à une reprise anticipée des résultats,

Considérant que l'affectation anticipée des résultats nécessite la production :

- ☞ Soit d'une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- ☞ Soit du compte de gestion ou à défaut d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable,
- ☞ Et de l'état des restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget primitif 2026 du budget annexe Z.A.E. les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 0€
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour 261 985.33€

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-03 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que le Conseil Communautaire peut affecter au budget primitif 2026 les résultats de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),
- Le reliquat peut être affecté librement :
 - ☞ Soit il est reporté en recettes des fonctionnement (R002)
 - ☞ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068),
 - ☞ Soit il est possible de combiner ces deux solutions.

Considérant que les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'examen du compte de gestion et l'adoption du compte financier unique,

Considérant que l'Assemblée délibérante peut, au titre d'un exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à une reprise anticipée des résultats,

Considérant que l'affectation anticipée des résultats nécessite la production :

- ☞ Soit d'une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- ☞ Soit du compte de gestion ou à défaut d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable,
- ☞ Et de l'état des restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget primitif 2026 du budget annexe Office du Tourisme les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- ☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 68 143.81€
- ☞ En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-04 – VOTE DES TAUX 2026 : TFB – TFPB – CFE- THRS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639 A et 1636 B sexies,
Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2026,
Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021,

Considérant que la suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021,

Considérant qu'une fraction de TVA nationale sera versée par douzième aux EPCI en compensation des pertes liées à la réforme fiscale à compter de 2021,

Considérant la volonté du Conseil Communautaire de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2026 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00%
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	7,36%

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,
Mme Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (ÉPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-05 – VOTE DU TAUX 2026 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639 A,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Vu l'état 1259 TEOM de l'année 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **VOTE** pour l'année 2026 les taux par commune comme suit :

ZONE	COMMUNE	TAUX	SYNDICAT
1	AUVERS-SUR-OISE	10,27 %	TRI-ACTION
2	FROUVILLE, HÉDOUVILLE	9,33%	TRI-OR
3	BUTRY-SUR-OISE	11,00%	SMIRTOM
4	ARRONVILLE, ENNERY, ÉPIAIS-RHUS, GÉNICOURT, HÉROUVILLE-EN-VEXIN, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLÈS-LA-VALLÉE, VALLANGOUJARD, VALMONDOIS.	6,88%	

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente
Isabelle Mézières

Siège social : 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE
Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-06 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTIONS DES INONDATIONS (GEMAPI) : PRODUIT ATTENDU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 introduisant la compétence GEMAPI,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 précisant la mise en place de la compétence GEMAPI et en affectant l'exercice de la compétence aux EPCI,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639 A,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 3 février 2026,

Considérant que les EPCI votent un produit attendu et non un taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 163 321 € pour 2026.

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

3 février

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-07 SUBVENTIONS ANNÉE 2026

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

- M. Christophe BUATOIS ne prend pas part au vote pour les subventions suivantes : Initiative 95, Les mômes du Sausseron et Parc aux étoiles
 - M. Olivier DESLANDES ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : CAVS
 - M. Benjamin DEMAILLY ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : CAVS
 - M. Jérôme LEPLAT ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : Initiative 95
 - M. Michel RICHARD ne prend pas part au vote pour la subvention suivante : Les ptits loups du Vexin
- **FIXE** le montant des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2026, comme indiqué sur le tableau annexe joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les conventions de financements pour les subventions supérieures à 23 000 euros.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 février 2026.

Hôtel Communautaire

32 rue Ampère 95300 ENNERY

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)
ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-2 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la collectivité pour l'année civile,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année,

Considérant que le budget primitif 2026 du budget principal tient compte de la reprise des résultats provisoires de l'exercice précédent, comme précisé dans le rapport d'affectation, soit :

 R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour 1 590 795.75€ €	
 En recettes d'investissement au compte 1068	0 €
Dotations fonds divers, réserves pour :	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026 du budget principal de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 293 000	11 793 000
INVESTISSEMENT	2 784 833	2 784 833
TOTAUX	13 068 000	14 577 833

- **DIT** que le budget primitif de l'année 2026 du budget principal est voté en suréquilibre.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Mme Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-09 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE Z.A.E

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-2 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la collectivité pour l'année civile,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année,

Considérant que le budget primitif 2026 du budget annexe Z.A.E. tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, comme précisé dans le rapport d'affectation, soit :

☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 0€

☞ En recettes d'investissement au compte 1068

Dotations fonds divers, réserves pour 261 985.33€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026 du budget annexe Z.A.E. qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
---------	----------	----------

FONCTIONNEMENT	270 000€	270 000€
INVESTISSEMENT	940 000€	940 000€
TOTAUX	1 210 000€	1 210 000€

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Mme Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-2 et suivants,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026,

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la collectivité pour l'année civile,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année,

Considérant que le budget primitif 2026 du budget annexe Office du Tourisme tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, comme précisé dans le rapport d'affectation, soit :

☞ R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 68 143.81€

☞ En recettes d'investissement à l'article 1068 : 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026 du budget annexe Office du Tourisme qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	350 000€	350 000€
INVESTISSEMENT	37 200€	37 200€
TOTAUX	387 200€	387 200€

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,

Mme Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 17 février 2026 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 3 février 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : José MARQUES DE ANDRADE (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Michel RICHARD (LABBEVILLE), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Marc LE BOURGEOIS (donne pouvoir à Mme Isabelle Mézières), Sabina COLIN (donne pouvoir à M. Eric COLIN), Mme Chantal DESHON (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Géraldine DUVAL (donne pouvoir à M. Claude NOËL), Marie-Agnès PITOIS (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Christian PION (Menouville), Martine SALLON (Valmondois), Brigitte DUCHENE (Livilliers),

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance

2026-02-11 RAPPORT DE LA CLECT 2026

Vu l'article 148 de la loi de finances pour 2017,

Vu le 10^{ème} alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la CLECT qui s'est tenue le 23 novembre 2021,

Vu le rapport de présentation du cabinet KPMG,

Vu l'avis favorable de la commission CLECT qui s'est tenue le 3 février 2026,

Considérant que tous les cinq ans, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) présente un rapport sur l'évolution des montants des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **PREND ACTE** du rapport de présentation du cabinet KPMG (document annexé à la présente délibération),
- **PREND ACTE et FIXE** les montants d'attribution de compensation pour l'année 2026 :

COMMUNE	PART FIXE	PART VARIABLE	
ARRONVILLE	34 283,00 €	- 8 658,30 €	25 624,70 €
AUVERS-SUR-OISE	572 603,00 €	- 80 509,25 €	492 093,75 €
BUTRY-SUR-OISE	33 574,00 €	- 23 757,70 €	9 816,30 €
ENNERY	682 889,00 €	- 31 391,22 €	651 497,78 €
ÉPIAIS-RHUS	23 322,00 €	- 8 593,20 €	14 728,80 €
FROUVILLE	49 947,00 €	- 7 151,52 €	42 795,48 €
GÉNICOURT	323 566,00 €	- 6 601,14 €	316 964,86 €
HÉDOUVILLE	1 447,00 €	- 4 945,20 €	- 3 498,20 €
HÉROUVILLE-EN-VEXIN	98 012,00 €	- 8 293,74 €	89 718,26 €
LABBEVILLE	11 454,00 €	- 11 659,26 €	- 205,26 €
LIVILLIERS	35 857,00 €	- 5 064,78 €	30 792,22 €
MÉNOUVILLE	247,00 €	- 1 730,82 €	- 1 483,82 €
NESLES-LA-VALLÉE	159 358,00 €	- 34 996,80 €	124 361,20 €
VALLANGOJARD	196 167,00 €	- 12 439,08 €	183 727,92 €
VALMONDOIS	41 381,00 €	- 18 378,78 €	23 002,22 €
TOTAL	2 264 107,00 €	- 264 170,79 €	1 999 936,21 €

Fait et délibéré le 17 février 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES